Association des Parents
Lycée français Charles de Gaulle – Londres

FAPÉE
Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger

A l'attention de : Madame Claudia Scherer-Effosse, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

En copie :
Monsieur Vincent Caure, Député des Français établis en Europe du Nord
Monsieur Olivier Cadic, Sénateur des Français établis hors de France
Madame Samantha Cazebonne, Sénatrice des Français établis hors de France
Monsieur Samer Melki, Consul Général de France au Royaume-Uni
Madame Anissia Morel, Directrice de l'Institut Français
Monsieur Stéphane Foin, Conseiller Culturel Adjoint à l'Ambassade de France
Madame Bellus-Ferreira, Proviseure du Lycée Français Charles de Gaulle
Madame Michaëlle Demoncheaux, Directrice Administrative et Financière du Lycée Français Charles de Gaulle
Monsieur Brice Bultot, Président de la FAPEE

Londres, le 22 Novembre 2024,

Madame la Directrice,

Je me permets de vous adresser cette lettre au nom des parents d'élèves du Lycée Français Charles de Gaulle de Londres, afin d'exprimer notre préoccupation face à la décision récente du gouvernement britannique d'imposer une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 20 % sur les frais de scolarité des écoles privées. Cette nouvelle imposition prendra effet dès le 1er janvier prochain, et aura des conséquences dramatiques pour les familles qui, depuis plusieurs années, font face à des hausses successives des frais de scolarité.

Nous comprenons que cette imposition n'est pas le fruit d'une volonté de votre part, et que vous vous trouvez dans une situation délicate, dans laquelle vous n'avez d'autre choix que de répercuter cette taxe sur les frais de scolarité des familles. Cependant, nous tenons à souligner l'impact financier majeur que cette décision aura pour nos familles, déjà durement éprouvées par des augmentations régulières des frais de scolarité ces dernières années pour faire face à la diminution des effectifs. Cette diminution était à la fois liée au Brexit mais également à la décision de créer un nouvel établissement français à Londres et des accords conclus pour en permettre le développement.

Ainsi, il avait été décidé, il y a quelques années, d'appliquer une hausse progressive des frais de scolarité, sous forme d'augmentations de 8 %, 6 % et 4 % sur trois ans. Nos familles ont dû faire face à une augmentation de 14% (8% en 2023 et 6% en 2024) sur les deux dernières années et vont donc faire face dès janvier 2025 à une augmentation totale de 34% en deux ans. Cette augmentation drastique, va de nouveau fragiliser les familles de notre établissement qui vont devoir prendre des décisions importantes avant la rentrée de 2025. Nous craignons en effet que ces familles fassent le choix difficile de retirer leurs enfants du LFCG afin de se diriger, soit vers des établissements publics britanniques, soit de rentrer en France. Nous tenons à attirer votre attention sur les risques que cela provoquerait sur l'équilibre financier de notre établissement mais surtout sur l'équilibre de notre communauté scolaire et sur le parcours éducatif de ces enfants qui restent les enfants du lycée Francais, Charles de Gaulle.

De plus, cet assujettissement à la TVA ouvre également la possibilité de déduire la TVA payée par le Lycée. Nous avons conscience que la grande majorité de nos dépenses est liée aux frais de personnel qui ne sont pas soumis à TVA mais nous espérons que le Lycée parviendra à réduire cette taxation. A ce jour, nous n'avons pas obtenu d'information sur le montant qui pourrait être déduit.

C'est pourquoi, au regard de cette situation exceptionnelle, nous nous permettons de solliciter votre bienveillance et de vous demander l'annulation de l'augmentation de 4 % prévue pour septembre 2025. Cette décision, même si elle ne compensera pas entièrement l'impact de la TVA, constituerait un geste fort et solidaire à l'égard des familles déjà confrontées à des difficultés financières croissantes. Nous sommes parfaitement conscients des contraintes budgétaires auxquelles vous êtes soumise, et du fait que l'Ambassade n'a pu intervenir pour alléger cette charge fiscale. Néanmoins, ce geste serait perçu comme un soutien important pour les familles, et permettrait d'atténuer quelque peu les effets de cette situation implacable.
Enfin, cela offrira le temps nécessaire pour constater l'impact réel de cette imposition tant au niveau du Lycée qu'au niveau des familles.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive pour le bien du Lycée et des familles qui le constituent, veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Karen Bargues
Présidente de l'Association des Parents d'Élèves
Lycée Français Charles de Gaulle de Londres